

7.2.3. CROCHET D'ATTELAGE

Crochet de remorquage : crochet normalisé fixé sur la traverse arrière du châssis du porteur permettant d'accrocher l'anneau de la remorque. Cette définition intègre également d'autres attelages (attelages spéciaux, boules ...).

5.1.1 contrôle de l'attelage

Le contrôle du jeu de l'attelage est un contrôle visuel et auditif réalisé sur tout ensemble de véhicules sans désaccouplement, que le véhicule associé soit présenté ou non. Il est effectué par un essai de démarrage en marche AVANT et ARRIERE du véhicule tracteur (le véhicule remorqué restant freiné). L'attention doit être portée aux boulons et aux soudures, l'attelage ne doit pas avoir de jeu sauf s'il s'agit d'une construction par montage avec dispositif amortisseur de chocs. La personne réalisant la visite prend toutes les précautions nécessaires pour ne pas être exposée à des risques pendant la manœuvre.



La réparation du pivot d'attelage, du timon ou du crochet n'est pas autorisée.

La conformité du dispositif d'attelage ainsi que sa conformité de montage aux prescriptions du constructeur ne sont pas vérifiées.

7.2.3.1. ETAT

7.2.3.1.1. **Détérioration importante** | R |

Crochet, anneau ou timon déformé ou fissuré avec un risque de rupture ou de décrochage.
Alimentation pneumatique du vérin inadapté (piquage sur circuit de frein).
Verrouillage du crochet défectueux
Rupture d'un élément du timon.
Attelage court (télescopique) de remorque soudé en position longue.

7.2.3.1.2. **Détérioration notable** | S |

Traces de réparation sur le crochet, l'anneau ou le timon.
Déformation du crochet, de l'anneau ou du timon sans risque de rupture ou de décrochage.
Corrosion du timon entraînant une réduction significative de l'épaisseur.
Usure excessive de l'anneau d'attelage, du crochet ou de son axe

7.2.3.1.3. **Détérioration** | O |

Observation à mentionner en cas de détérioration du crochet d'attelage ne rentrant pas dans le cadre des points
7.2.3.1.1. et 7.2.3.1.2.

7.2.3.2. FIXATION

7.2.3.2.1. Défaut notable de fixation I S I

Un ou plusieurs boulons manquants ou desserrés sur traverse ou sur sa plaque support.
Les libellés de défauts concernant la traverse figurent à la fonction châssis point 6.1.3.
Filetage de l'axe de l'anneau détérioré.
Jeu excessif sur axe(s) de fixation de la flèche.

7.2.3.2.2. Défaut de fixation I O I

Observation à mentionner en cas de mauvaise fixation du crochet ne rentrant pas dans le cadre du point 7.2.3.2.1.

7.2.3.3. DIVERS

7.2.3.3.1. A supprimer I O I

Observation à mentionner dans le cas où le crochet d'attelage est à supprimer (absence de PTR A).

